

Résumé de l'introduction de Pascale Cossart :

Je me suis posé des questions au sujet de l'éthique des sciences à cause discussions familiales et je suis maintenant membre du CCNE... C'est une structure non représentative mais diversifiée par un choix de compétences. C'est pour moi une expérience très enrichissante qui mobilise toutes les dimensions de mon expérience, de ma pratique scientifique à ma vie personnelle.

Le comité est souvent saisi par des instances institutionnelles mais il décide également de ses activités. Le reste du travail se fait en commission, dans des groupes de travail. Les saisines sont de nature variée mais il en est de cruciales : la médecine prédictive et les test biologiques, par exemple ainsi que la biométrie. Nous devons aider la société à trouver des repères dans ces domaines.

Résumé de l'introduction de Philippe Lazar :

Le Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé est né en 1983 pour remplir les fonctions désignées par son titre. La loi de 94 a modifié ses attributions : plus que donner son avis, il est désormais censé donner des avis et même émettre des recommandations. Son intégration au processus de décision a donc progressé. Par ailleurs, la seconde partie de son titre (pour les Sciences de la Vie et de la Santé) est maintenant débordée et l'activité du Comité dépasse exagérément ses compétences initiales. Tout ceci s'opère par une confusion entre éthique et déontologie : cette dernière est un code plus ou moins stable dans sa constitution mais l'éthique est un questionnement susceptible de multiples réponses et il doit en être ainsi. Ce questionnement doit vivre –il ne doit pas s'arrêter. La recherche n'est pas la seule activité sociale importante mais elle porte la caractéristique de produire des situations et d'induire des problèmes nouveaux. Certaines de ces questions restent ouvertes et constituent un espace où la liberté doit s'animer, d'autres sont susceptibles de se refermer en réglementations consensuelles.

Nous ne devons pas nous livrer à la peur qui semble un délice contemporain. L'institutionnalisation du principe de précaution a des conséquences catastrophique : une société qui ne sait plus calculer ses risques est une société mourante. L'évolution du comité d'éthique vers la forme d'un comité de précaution est caractéristique de cette tendance à la censure sociétale. Dans sa forme initiale il n'est pas censé être l'outil d'une souveraineté déléguée, c'est plutôt l'instrument de stimulation d'une réflexion collective décentralisée. Sous cette forme, il tend à se substituer aux organes normaux de la souveraineté déléguée (qui sont les substituts de la réflexion collective) et il s'apparente aux protocoles référendaires qui les court-circuitent.

Pour finir, je dirai qu'il est regrettable que les décisions centrales d'un comité privent les citoyens d'une familiarité spéciale avec l'univers scientifique et qu'il est bon que des problèmes nouveaux soient induits par le progrès des sciences. Il ne faut pas en être terrifié.

Pour toute utilisation du contenu de ces résumés, veuillez citer l'auteur, son organisme d'appartenance, la plateforme « génétique et société », l'atelier et la date. Merci.